

DIMANCHE
25 février 2018

HARCY
Ardennes [France]

RANDONNÉE POPULAIRE INTERNATIONALE
Parcours de 7, 10, 15 et 20 km

Membre de la FFSP N° F 1301



Visa FFSP : 2018-08-272-M

Internet : <http://www.ffsp.fr> - E-mail : contact@ffsp.fr

 [facebook/ivv.france](https://facebook.com/ivv.france)  twitter.com/ffsp_officiel



Groupama



UNION NATIONALE DE FAMILLES
ET AMIS DE PERSONNES MALADES
ET / OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES



Partenaires de la FFSP

Joie, Santé, Liberté et Découverte de la Nature par un sport à votre mesure

Agrément ministériel national du 20 juin 2006
Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté
N°012 156 du 02 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimé au C.H. Béclair

Départ et arrivée: Salle polyvalente Camille Maupéron - Place St Martin
08150 HARCY

Horaires: Départ 8h à 14h pour les 7 et 10 km, et 8h à 13h pour les 15 et 20 km.
Retour limité à 17h

Parcours: Ouvert à tous, les enfants de moins de 10 ans devront être obligatoirement accompagnés.

Licence de participation:

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation de 2€ donnant droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Gratuit aux enfants de moins de 12 ans et personnes en situation de handicap

Inscriptions: NOM Prénom, date de naissance, adresse et n° du club.

Récompenses: Aux groupes les mieux représentés.

Assurance: La FFSP est garantie en responsabilité auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement: Boissons et petites collations gratuites aux points de contrôle.
Possibilité de restauration payante à l'arrivée.

Avis importants: Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.

Merci de respecter la forêt et de n'y laisser aucun débris.

Secourisme: Premiers secours assurés par nos soins.
Urgence : 112

Renseignements:

Mme Christine Blanchard
Tel: 06 89 26 24 03
Mail: christine_blanchard@hotmail.fr
08@unafam.org



La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.